



DÉLIBÉRATION N°2026-40

Séance du mardi 26 mai 2026

LE 26 MAI 2026 À 18H30, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER, RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 19 MAI 2026, S'EST RÉUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, AU LIEU HABITUEL DE SES SÉANCES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR GILLES CUSIN, MAIRE.

Nombre de Conseillers

En Exercice	19
Présents	14
Votants	18

Présents : M. Gilles CUSIN, M. Viven BINAMICKA-LUWAMOU, Mme Caroline LEEMANS, M. Philippe GIRAUD-CHATILLON, M. Serge SERRA, M. Philip VALANDRO, M. Laurent PRAT, M. Laurent VIAL, Mme Sylvie MEURIOT, Mme Jessica LAUVERGEON, M. Mickaël CHAPELLE GARCIA, Mme Laura PAUTLER, Mme Lisa BRISSAC, Mme Eloise BURR.

Pouvoirs :

Mme Zahia BOUKTAB avait donné pouvoir à Mme Laura PAUTLER,
Mme Aurore CLEMENT avait donné pouvoir à M. Gilles CUSIN,
M. Dominique BARIL avait donné pouvoir à M. Mickaël CHAPELLE GARCIA,
Mme Chrystelle FAURE avait donné pouvoir à Mme Sylvie MEURIOT.

Absents : M. Nicolas ANTHERIEU

Secrétaire de séance : M. Mickaël CHAPELLE GARCIA

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DE MURVIEL LES MONTPELLIER AUPRÈS DU SIADE DU MAS DIEU

Vu les articles L.5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R.5721-1 et suivants du code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que par délibération du conseil municipal du 12 juillet 2005, la ville de MURVIEL LES MONTPELLIER, a décidé d'adhérer au SIADE du MAS DIEU pour les compétences obligatoires exercées par le Syndicat et pour la totalité des compétences optionnelles,

Considérant qu'en application de l'article 7 des statuts du SIADE du MAS DIEU, la commune sera représentée au sein des organes du SIADE dans le collège A par deux titulaires et deux suppléants.

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination mais le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- **DE DÉCIDER** de ne pas voter au scrutin secret pour la désignation des représentants auprès du SIADE du Mas Dieu ;
- **DE DESIGNER** M. Gilles CUSIN et Mme Caroline LEEMANS membres titulaires et M. Laurent VIAL et Mme Sylvie MEURIOT membres suppléants auprès du SIADE du Mas Dieu ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette délibération par :

POUR : 18 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Mickaël CHAPELLE GARCIA
Secrétaire de séance



Gilles CUSIN
Maire de Murviel-lès-Montpellier



Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le 29/05/2026

et de sa publication le 29/05/2026

et/ou de sa notification le _____